

RÉPONSES

Deux ouvrages du juge Bédard. (I, VII, 53.)— Isidore Lebrun, auteur du *Tableau des deux Canadas*, attribue au juge Pierre-Stanislas Bédard la paternité de deux ouvrages, l'un intitulé : *Observations critiques sur les Ouvrages de Lamennais et de M. de Bonald* ; l'autre, *Traité du droit naturel démontré par des Formules algébriques*. Nous n'avons pu découvrir ces deux ouvrages, et nous croyons qu'ils n'ont jamais vu le jour, si tant est même qu'ils aient été composés par Bédard. Quant à la paternité des écrits politiques parus dans le *Canadien* de 1806 à 1810, elle est certaine et incontestée. Il ne signait pas, ou il mettait des noms de plume au pied de ses articles, mais on les reconnaît aisément par le style, quelque peu diffus de leur auteur, et par la note constitutionnelle qui y domine toujours.

N.-E. DIONNE

Le nom de Longueuil. (III, XI, 381.)— Dans le greffe du notaire Severin Aneau, sous la date du 7 de juillet 1652, aux Trois-Rivières, il y a le contrat de mariage de Jean Leduc et de Marie Villemin (?) qui porte les signatures de Jeanne Mance, L. Closse, des Mazures, Jacques Aubuchon.

Charles Lemoine et Pierre Boucher signent également cette pièce. Les conjoints font leurs marques.

A part Boucher et Aubuchon, toutes les autres personnes étaient alors en route de Québec pour Montréal où eut lieu le mariage de Leduc, devant l'Église, le 11 novembre suivant.

Le contrat du 7 juillet 1652 nous donne le premier rapprochement connu entre les noms de Charles Lemoine et de Longueuil. Comment cela avait-il lieu ? Voici mon explication :

Le 31 mai 1651, M. de Longueuil, page du roi, s'embarquait à Sainte-Anne d'Auray en Bretagne pour le Canada.